

Déclaration de la France à l'occasion de l'ouverture de la 5^{ème} réunion du Groupe de travail ouvert sur le vieillissement, 30 juillet 2014.

Monsieur le Président,

La France se félicite de la tenue de cette 5^{ème} réunion du Groupe de travail ouvert sur le vieillissement. Nous aimerions au préalable remercier le bureau ainsi que le Secrétariat et le personnel des Nations-Unies pour leurs efforts, qui ont permis de préparer efficacement cette réunion importante. Nous nous réjouissons ainsi de pouvoir contribuer ces trois prochains jours aux échanges d'idées et de perspectives avec les Etats membres, les représentants de la société civile, et les experts présents.

Nous partageons entièrement les termes de la déclaration initiale de l'Union européenne.

La France a participé à toutes les réunions de ce Groupe, et attache une grande importance à la situation et au bien être des Âgés, dont elle est déterminée à promouvoir les droits, sur le plan national, ainsi que dans les instances multilatérales et dans le système des Nations-unies.

Nous avons relevé à cet égard les réussites du Plan international d'action sur le vieillissement de 2002, et rappelé aussi les nouveaux enjeux et les objectifs du 3^{ème} cycle d'actions, pour 2012-2017, auxquels l'ensemble des Etats membres de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies s'est engagé lors de la Conférence de Vienne, en septembre 2012.

La France, en la personne de sa ministre chargée des Personnes Âgées, avait rappelé à cette occasion son attachement au Plan de Madrid. Les pouvoirs publics et la société dans son ensemble portent en effet une attention accrue aux problèmes des personnes âgées et s'engagent de manière croissante pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Il faut saluer ici en particulier le rôle et le dynamisme des ONG et des associations de la société civile, dont les contributions ont permis que la cause des personnes âgées soient mieux reconnue et défendue de par le monde. Dans le cadre du Plan, des initiatives de toutes natures ont été prises dans de nombreux Etats européens pour adapter les systèmes nationaux de protection sociale aux conséquences du vieillissement de la population. Des approches innovantes ont été développées, d'un point de vue technologique mais aussi organisationnel, avec par exemple le développement de partenariats publics-privés pour fournir des services dédiés aux Agés.

Pour autant, l'évaluation du Second Cycle a montré que des efforts restaient à accomplir pour que les standards existants et les normes en vigueur au niveau international, régional et national, soient pleinement mis en œuvre, et pour que les mécanismes existants soient à la fois mieux connus et davantage utilisés.

Malgré l'ambition et la pertinence des thématiques du Plan, on peut ainsi regretter qu'au plan régional ou national, manquent encore les moyens de sa mise en œuvre, et parfois, d'une gouvernance plus efficace. Les bonnes idées et les bonnes pratiques sont nombreuses, mais elles sont le plus souvent agrégées ; juxtaposées de façon statique, plutôt que logiquement structurées dans une dynamique d'action. Les initiatives prises sont le plus souvent orientées vers le développements d'outils ou de normes, parfaits sur le papier, mais sans que soient organisés leur utilisation réelle, sur le terrain.

Monsieur le Président,

Malgré des progrès encourageants, nous sommes encore loin du but et la situation des personnes âgées dans le monde reste préoccupante à bien des égards.

Des actes concrets, immédiats, sont nécessaires pour s'attaquer sur le terrain, aux côtés des travailleurs sociaux, des aides soignants, des aidants familiaux, aux côtés des familles, des associations et des ONG, et avec les personnes âgées elles-mêmes, aux lacunes d'information, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation qui persistent, au niveau national comme au niveau régional ou local.

Il revient ainsi à notre Groupe de travail de réfléchir aux moyens de faire un meilleur usage des organes de suivi des traités, d'inciter davantage les experts, les rapporteurs spéciaux en particulier, de se faire les défenseurs des droits des personnes âgées auprès des Etats membres.

Plusieurs pistes ont été évoquées déjà par ce Groupe de travail, pour promouvoir les droits des personnes âgées, permettez-moi d'en rappeler quelques-unes, qui pour la France paraissent les plus pertinentes :

- se concentrer sur l'application pleine et entière des normes existantes ;
- privilégier une approche pragmatique, immédiatement utile, cohérentes avec les engagements prise par les Etats parties du Plan de Madrid ;
- accompagner la mise en œuvre des normes, par un suivi effectif, fondé sur des indicateurs solides ;
- faire le meilleur usage des procédures de revue multilatérale, tel que l'Examen périodique universel, où une plus grande attention pourrait être portée à la situation des droits des personnes âgées ;
- développer une approche inclusive, qui permette une meilleure sensibilisation des Etats, des instances multilatérales et de la société civile à la situation spécifique des personnes âgées, chaque fois qu'il est question de soins de santé, de protection sociale, de protection contre la violence, de pauvreté, de lutte contre les discriminations et contre l'exclusion ;
- prendre en compte de manière systématique la situation des Agés dans les plans d'actions et les stratégies des Agences et des Fonds des Nations-Unies et des organisations comme Onu Femmes et l'Organisation internationale du travail (OIT).

Nous espérons que nos débats ces prochains jours permettront d'approfondir ces éléments, et aussi d'ouvrir de nouvelles pistes. Nous nous félicitons à cet égard de la récente nomination par le Conseil des Droits de l'Homme, en mai dernier, de Mme Rosa Kornfeld-Matte, comme experte indépendante chargée de la question de la jouissance par les personnes âgées de tous les droits de l'Homme. Nous nous réjouissons en particulier de sa participation à ce Groupe de travail.

A l'instar des Etats membres de l'Union européenne, et dans la droite ligne de la déclaration d'ouverture prononcée par le représentant de l'Union européenne ce matin, la France souhaite rappeler avec force ces grandes idées, qui doivent guider nos prochains travaux, et qui sont à la base des principes des Nations-Unies pour les personnes âgées de 1991. Les droits des personnes âgées méritent la même attention que ceux de tout autre groupe de nos sociétés ; ces droits ne sont pas rendus caducs par l'âge ; l'application des droits existants et la bonne mise en œuvre des engagements internationaux contractés par les Etats sont indispensables pour assurer leur protection pleine et entière.

Merci Monsieur le Président